

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 08/07/2015

Réception par le Prefet : 08/07/2015

Publication : 10/07/2015



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2015-7-8-1

Séance du vendredi 3 juillet 2015

CONCESSIONS DE LOGEMENT DANS LES COLLEGES COLLÈGES EMILE ZOLA À KINGERSHEIM ET FÉLIX ÉBOUÉ À FESSENHEIM

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. HEMEDINGER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES : MM. BECHT, GRAPPE, JANDER, Mme ORLANDI.

ABSENT : M. DELMOND

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU les articles R216-4 à R216-19 du Code de l'Education relatif à l'attribution des concessions de logement aux personnels de l'Etat dans les établissements publics locaux d'enseignement,
- VU l'article 21 de la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale modifié par la loi n°2007-209 du 19 février 2007,
- VU la délibération du Conseil départemental n° 2014-4-8-2 du 17 octobre 2014 relative au fonctionnement des collèges publics en 2015 et donnant délégation à la Commission Permanente pour le suivi des dossiers,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

Fixe la situation des concessions de logement par nécessité absolue de service dans les collèges Emile ZOLA à KINGERSHEIM et Félix ÉBOUÉ à FESSENHEIM, conformément aux tableaux n°1 et n°2 ci-dessous :

Tableau n°1 :

Collège Emile ZOLA KINGERSHEIM		consistance des logements		Personnels du Département bénéficiant d'une concession	Personnels de l'ETAT bénéficiant d'une concession	date de la délibération du conseil d'administration
Localisation		nombre de pièces	surface			
1)	Rez de chaussée gauche			5	106m ²	
2)	1 ^{er} étage gauche	4	91m ²		Gestionnaire	
3)	2 ^{ème} étage gauche	4	91m ²		Conseiller principal d'éducation	
4)	1 ^{er} étage droite	3	69m ²	Agent TOS		
5)	2 ^{ème} étage droite	3	69m ²	non affecté à un emploi		

Tableau n°2 :

Collège Félix ÉBOUÉ FESSENHEIM		consistance des logements		Personnels du Département bénéficiant d'une concession	Personnels de l'ETAT bénéficiant d'une concession	date de la délibération du conseil d'administration
Localisation		nombre de pièces	surface			
1)	n°3			4	110m ²	Agent TOS
2)	n°5	4	110m ²		Gestionnaire	
3)	n°7	4	110m ²		Principal	
4)	n°9	4	110m ²	Agent TOS		

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité